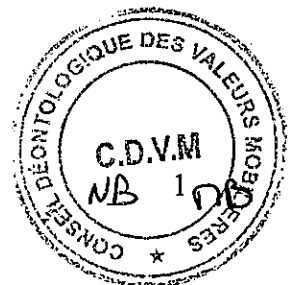


KENZ PLUS

FCP

FICHE SIGNALÉTIQUE



I Présentation de l'OPCVM

Dénomination sociale : FCP KENZ PLUS

Nature juridique : Fonds Commun de Placement

Code Maroclear : MA0000040014 9

Date et référence de l'agrément : Le 25/06/2010 sous la référence AG/OP/058/2010

Siège social : 3, rue Bab El Mansour-2 étage - Porte N° 8 - Espace Porte d'Anfa Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre

Apport initial : 1.000.000,00 DH

Valeur liquidative d'origine : 100,00 DH

Durée de placement recommandée : un mois

Promoteurs : Banque Centrale Populaire

Souscripteurs concernés : Toutes personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes

Etablissement de gestion : Etablissement Gestionnaire Alistitmar Chaabi

Gestionnaire : Upline Capital Management

Etablissement dépositaire et Teneur de Comptes : Banque Centrale Populaire

Commercialisateur : Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR)

Commissaire aux comptes : La société d'experts comptables dénommée Deloitte - Audit, sise au 288, Bd Zerkouni, 5^{ème} étage Casablanca et représentée par Monsieur Ahmed BENABDELKHALEK en sa qualité d'Associé-gérant.

II Caractéristiques financières de l'OPCVM

Classification : « Monétaire ».

Le fonds aura une sensibilité maximale de 0,5.

Indice de référence : MBI Court Terme.

Stratégie d'investissement : L'objectif principal du FCP KENZ PLUS est d'offrir aux porteurs de parts un placement rémunérateur, liquide, et dont le rendement est lié à celui du marché monétaire.

Le FCP investira son actif en permanence en titres de créances, titres d'OPCVM « monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 50% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

III Modalités de fonctionnement

Date de commercialisation de l'OPCVM : 27/10/2000

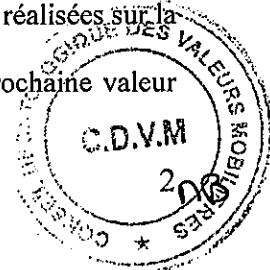
Périodicité de calcul de la valeur liquidative : tous les jours ouvrés de la semaine

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée quotidiennement au niveau des guichets des agences du Groupe Banques Populaires et au niveau d'Upline Capital Management.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : « les principes d'évaluation de chaque OPCVM sont identiques à ceux prévues dans la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des titres apportés à un OPCVM ou détenus par lui ».

Modalités de souscription et de rachat : les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès des guichets du Groupe Banques Populaires, chaque jour avant 10 heures et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative du jour.

Méthode de calcul du prix de souscription : le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative augmentée de la commission de souscription.



Méthode de calcul du prix de rachat : le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative diminuée de la commission de rachat.

Affectation des résultats : capitalisation intégrale des revenus.

Comptabilisation des coupons : coupons encaissés

IV Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscription maximale: Néant

Commission de rachat maximale : Néant

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

V Frais de gestion

0,30% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés mensuellement.

Les frais de gestion couvrent, à titre strictement indicatif, les charges suivantes :

- (1) Commissaire aux comptes : 10.000 Dhs HT ;
- (2) Frais de publication : 20.600 Dhs HT;
- (3) Commission CDVM : 0,025% HT ;
- (4) Commission dépositaire : 0,05% HT calculée mensuellement
- (5) Commission de réseau de commercialisation : 0,07% de l'Actif Net, calculée mensuellement
- (6) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs ;
- (7) Maroclear (droit d'admission) :
 - 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs ;
 - 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs ;
 - 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard de Dhs ;
 - 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard de Dhs.

Prestation de l'Etablissement de Gestion est : FDG-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)-(7)

Prestation du Gestionnaire est : 25% * FDG-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)-(7)

VI Date et référence de visa

La note d'information a été visée le 22/12/2010...sous la référence V.I.P. 082/2010 Directeur Général

AVERTISSEMENT

Hassan MOULAKNADAL

Cette fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM, et qui est disponible aux fins de consultation par le public, auprès de :

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca.
Personnes à contacter :

M. Mohammed Majid BENJELLOUN
Tel: 05 22 99 73 63
Fax: 05 22 99 71 75

M. Abderrazek OUMERRI
Tel: 05 22 99 73 63
Fax: 05 22 99 71 75

